

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL-SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 8 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué dans les délais légaux, s'est réuni, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe BRAULT.

Présents : Mesdames Sandrine BARRAUD, Catherine BEJARD, Marylène BOURDILA, Isabelle DAVAL, Sophie DRAPEAU, Martine GREMILLON, Monique MEGE, Carole MAIRE et Messieurs Philippe BRAULT, Michel MALLET, Richard BOWCOTT, Laurent BEJARD, Nicolas ARQUE, François FAIVRE, Bruno ROQUET et Pascal CHARLES.

Représentés : Monsieur José THOBIE représenté par Monsieur Richard BOWCOTT
Madame Marie GRANGE représenté par Monsieur Michel MALLET

Absents : Madame Coline BROCHIER

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal
- Information au conseil municipal sur les décisions prises par le maire sur la base de ses délégations

Délégations du Maire exposés par le Maire

I ENVIRONNEMENT

- Audit énergétique de bâtiments publics

II VOIRIE

III BÂTIMENTS

IV AFFAIRES GÉNÉRALES

- Création d'un poste d'agent administratif territorial
- Renouvellement de la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti avec la Sorégies

V FINANCES LOCALES

- Adoption de décisions budgétaires modificatives
- Admission en non-valeur
- Choix de la maîtrise d'œuvre programme voirie
- Actualisation des tarifs communaux pour 2022
- Vente du Garage des Quintus
- Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement

VI – ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE

VII – SOCIAL – CULTURE – POPULATION – COMMUNICATION

- Manifestations

VIII – FONCTIONNEMENT

IX – COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

- Comptes-rendus des commissions

X – QUESTIONS DIVERSES

- Dates des prochaines réunions du conseil

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

L'appel est fait et le quorum atteint.

Madame Sandrine BARRAUD et Monsieur Richard BOWCOTT sont élus secrétaires de séance.

- **Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à faire part de ses remarques sur le compte rendu du conseil municipal du 23 novembre 2021. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé.

- **Information au conseil municipal sur les décisions prises par le maire sur la base de ses délégations**

Nom du fournisseur	Nature du devis	Section	Montant		Date de signature
			HT	TTC	
BILLY Thomas	Elagage routes communales	F	4 000,00 €	4 800,00 €	26/10/2021
Tennant SA	Réparation autolaveuse	F	1 598,05 €	1 917,66 €	26/11/2021
3 D Concept Ergonomie	Fauteuil ergonomique	I	1 413,71 €	1 696,45 €	26/11/2021
Maison MITTEAULT	Colis de fin d'année	F	5 475,83 €	5 777,01 €	30/11/2021
BEAULIEU	Aménagement du Lavoir	I	6 038,00 €	1 207,60 €	25/11/2021
REAU Philippe Peinture	Réfection salle de réunion	F	2 321,75 €	2 786,10 €	06/12/2021

I – ENVIRONNEMENT

- **Audit énergétique des bâtiments publics**

La commune de Quinçay a fait réaliser par Energie Vienne un audit énergétique des bâtiments publics. Après plusieurs rencontres et avancées sur ce dossier, le syndicat devait nous remettre par l'intermédiaire d'un bureau d'étude la synthèse des études et chiffrages faits. Nous ne recevrons celui-ci que début 2022.

Les commissions bâtiments et environnement devront définir les bâtiments les plus énergivores afin d'engager rapidement un programme de travaux.

La Sorégies subventionne ceux-ci à hauteur de 25% et peut aussi proposer aux communes, via un établissement prêteur, des financements à taux 0%.

II – VOIRIE

- **Informations diverses**

L'entreprise Sign'86 a commencé les travaux de marquage au sol. Ces travaux devraient être terminés pour la fin de l'année.

Le broyage des accotements et passage du lamier ont été réalisés par l'entreprise Billy. La commune vient de lancer une consultation pour l'achat de matériel afin de réaliser ces prestations en interne. En effet, le matériel de la collectivité est obsolète et dangereux.

L'entreprise Pelletier de Neuville de Poitou a terminé les travaux de clôture des ateliers techniques. IL ne reste plus qu'à poser les portails.

De plus en plus de voitures empruntaient le chemin du Dognon aux Roches pour sortir sur la RD 12. Cette sortie est très dangereuse ; Monsieur le Maire a donc pris un arrêté interdisant toute sortie de véhicule du chemin du Dognon sur la RD12 Des obstacles seront mis en place.

Les travaux de terrassement sont terminés dans le nouveau lotissement des Jaudouines. Il ne reste plus qu'à remettre en état les chemins ruraux qui ont servi d'accès. Ces travaux seront réalisés par le lotisseur.

III – BÂTIMENTS

- **Informations diverses**

La commune de Quinçay a cédé pour l'euro symbolique des bâtiments attenants aux logements sociaux en face le château de Masseuil à la société des HLM. En échange, ce bailleur social s'engageait à les rénover afin de proposer des logements locatifs. Repris par Immobilier Atlantique Aménagement, aucune rénovation n'a été réalisée ni aucun entretien.

Monsieur le Maire a rencontré le bailleur afin de faire un état des lieux de ces bâtiments qui se dégradent de jours en jours et souhaite connaître leur intention à court terme.

IV – AFFAIRES GÉNÉRALES

- **Création d'un poste d'agent administratif territorial**

Délibération n°2021-12-08-71

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes :

- De comptabilité ;
- D'urbanisme ;
- D'accueil ...

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création de d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet en raison de 35 h hebdomadaires pour assurer les fonctions de comptabilité, d'urbanisme, d'accueil...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- La création à compter du 01/02/2022 d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet en raison de 35 h hebdomadaires pour assurer les fonctions de comptabilité, d'urbanisme, d'accueil.
- La modification du tableau des emplois et des effectifs.
- Les crédits d'heures correspondants sont inscrits au budget.

- **Renouvellement de la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti avec la Sorégies**

Délibération n°2021-12-08-72

Depuis 2006, les pouvoirs publics imposent aux fournisseurs d'énergie une obligation de réalisation d'économie d'énergie, afin de les inciter à promouvoir l'efficacité énergétique auprès des ménages, collectivités territoriales ou entreprises : c'est le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le décret n° 2021-712 du 3 juin 2021 organise la cinquième période du dispositif des CEE pour une durée de 4 ans allant du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2025.

La collectivité envisage de procéder à des travaux de rénovation et d'efficacité énergétique sur son patrimoine. Ils seront à dissocier de ceux qui seront engagés dans le processus préconisé dans le cadre du programme de rénovation des bâtiments publics mis en place par le syndicat Energies Vienne.

La Sorégies propose de conseiller et d'accompagner la collectivité dans la réalisation de ces travaux et propose d'acheter les justificatifs dont elle est titulaire afin de constituer des dossiers de dépôts de CEE instruits par la PNCEE

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention avec la Sorégies pour définir les conditions et modalités dans lesquelles Sorégies et le Syndicat Energie Vienne s'engagent à accompagner la Collectivité dans la réalisation d'opérations d'économie d'énergie sur son patrimoine en lui apportant une contribution financière. Cette convention sera signée pour une période de 4 ans allant du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à donner toute suite utile à celle-ci.

V – FINANCES LOCALES

• Adoption de décisions budgétaires modificatives

Délibération n°2021-12-08-73

○ Budget investissement

Monsieur le Maire propose de procéder aux virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2158- OP 49 Autres Installations, matériel et outillages techniques	100 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
2182 – OP 50 Matériel de transport	0.00€	100 000.00€	0.00€	0.00€
Total INVESTISSEMENT	100 000.00€	100 000.00€	0.00€	0.00€
Total Général	0.00€		0.00€	

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits au budget investissement.

• Révision de loyer du local CEEP 86, du local Coiffure de Madame AMILIEN et du logement de la poste

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur a été faite dans le calcul de révision des loyers de CEPP 86 et de Nath'if coiffure. Monsieur le Maire demande si tous les conseillers présents ou représentés sont d'accord pour rajouter ce point à l'ordre du jour afin de délibérer sur les valeurs rectifiées.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, accepte.

Délibération n°2021-12-08-74

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à la révision du loyer du local occupé par **l'association CEEP 86** en fonction de l'indice du coût de la construction (INSEE). Le mode de calcul est le suivant :

Révision au 1er Novembre 2021 :					
	(indice du coût de la construction)				
Indice 2ème trimestre 2020 :		1753			
Indice 2ème trimestre 2021 :		1821			
Montant loyer au 1er novembre 2020 :			224.46 €	HT	
	Calcul :	Montant Loyer actuel X Indice 2ème trimestre 2021			
		Indice 2ème Trimestre 2020			
Soit	233.17 €	par mois	à compter du 1er novembre 2021		
	279.80 €	TTC			

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à la révision du loyer du local occupé par **le salon de coiffure COIFFURE AMILIEN** en fonction de l'indice du coût de la construction (INSEE). Le mode de calcul est le suivant :

Révision au 1er Novembre 2021 :					
	(indice du coût de la construction)				
Indice 2ème trimestre 2020 :		1753			
Indice 2ème trimestre 2021 :		1821			
Montant loyer au 1er novembre 2020 :		572.46 €	HT		
	Calcul :	Montant Loyer actuel X Indice 2ème trimestre 2021			
		Indice 2ème Trimestre 2020			
Soit	594.67 €	par mois	à compter du 1er novembre 2021		
	713.60 €	TTC			

• Admission en non-valeur

Délibération n°2021-12-08-76

En fin de chaque exercice, il convient de délibérer sur les admissions en non-valeur. Ce sont les créances qui ne peuvent plus être recouvrées par la trésorerie soit parce qu'elles sont éteintes (compte 6542) ou soit parce qu'elles sont admises en non-valeur (compte 6541). Pour cet exercice les créances éteintes (qui juridiquement ne peuvent pas être recouvrées) s'élèvent à 0 € (96.72 € l'année dernière) et les créances admises en non-valeur à 941.24 € (1647.26 € l'année dernière).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'admettre les sommes de 941.24 € au titre des admissions en non-valeur pour le budget commune.

• Choix de la maîtrise d'œuvre programme voirie

Délibération n°2021-12-08-77

La commission d'appel offre et la commission voirie se sont réunies pour effectuer l'ouverture de plis suite à la consultation lancée pour le choix de la maîtrise d'œuvre pour les projets d'aménagement des Jaudouines, de Ringère et des abords de la salle des fêtes. Trois entreprises ont répondu à savoir DL Infra, Abscisse Géo Conseil et Plan Urba Services. L'AT 86 n'a pas souhaité répondre à cette consultation.

Monsieur le Maire informe le conseil que la société Abscisse a proposé l'offre la mieux-disante pour un montant de 45 456.00 € ttc et propose au conseil de suivre l'avis de la commission.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de retenir la proposition faite par la société Abscisse Géo Conseil pour un montant de 45 456.00 € ttc et mandate Monsieur le Maire à donner toute suite.

	TF 2022 -Les Jaudouines-Moulin de Chauvineau		TC 2023 – Ringère		TC2 2024 – Abords de la salle des fêtes		Montant total Moe (€ HT)	Montant total Moe (€ TTC)
Montant prévisionnel des travaux (€ HT)	300 000.00		400 000.00		100 000.00			
	Taux %	Montant € HT	Taux %	Montant € HT	Taux %	Montant € HT		
DL Infra	5.50	16 500.00	5.35	21 400.00	7.80	7 800.00	45 700.00	54 840.00
Abcisse Géo Conseil	4.58	13 750.00	3.98	15 920.00	8.21	8 210.00	37 880.00	45 456.00
Plan Urba Services	7.00	21 000.00	6.30	25 200.00	10.00	10 000.00	56 200.00	67 440.00
AT 86	Non répondu							

• Actualisation des tarifs communaux pour 2022

Monsieur le maire rappelle que les tarifs de location de salles, de matériels, de concessions et autres font l'objet d'une réévaluation chaque fin d'année. Il rappelle les différents tarifs :

Concessions ancien et nouveau cimetière ; columbarium

Ancien cimetière :

- Trentenaire : 109 €
- Cinquantenaire : 170 €

Nouveau cimetière :

- Trentenaire : 146 €
- Cinquantenaire : 242 €

Columbarium :

Le columbarium ainsi que le jardin du souvenir et la colonne funéraire ont été installés en 2010.

	<u>Petite</u>	<u>Moyenne</u>	<u>Grande</u>
<u>Trentenaire</u>	<u>250</u>	<u>300</u>	<u>350</u>
<u>Cinquantenaire</u>	<u>450</u>	<u>500</u>	<u>550</u>
<u>Jardin du souvenir</u>	<u>50</u>		

Tarifs de location du complexe polyvalent et de la MCLS

<u>SALLE DES FETES 2021</u>				
	<u>TARIF COMMUNE</u>	<u>CAUTION COMMUNE</u>	<u>TARIF HORS COMMUNE</u>	<u>CAUTION HORS COMMUNE</u>
<u>Toutes Salles</u>	<u>438</u>	<u>509</u>	<u>509</u>	<u>509</u>
<u>2^{ème} jour</u>	<u>80</u>		<u>115</u>	
<u>Grande Salle</u>	<u>301</u>	<u>509</u>	<u>368</u>	<u>509</u>
<u>2^{ème} jour</u>	<u>80</u>		<u>115</u>	
<u>Grande Salle + Cuisine</u>	<u>396</u>	<u>509</u>	<u>414</u>	<u>509</u>
<u>2^{ème} jour</u>	<u>80</u>		<u>115</u>	
<u>Petite salle</u>	<u>80</u>	<u>80</u>	<u>115</u>	<u>115</u>
<u>2^{ème} jour</u>	<u>40</u>	<u>40</u>	<u>60</u>	<u>60</u>
<u>Petite salle + Cuisine</u>	<u>165</u>	<u>165</u>	<u>207</u>	<u>207</u>
<u>2^{ème} jour</u>	<u>40</u>	<u>40</u>	<u>60</u>	<u>60</u>
<u>Gymnase</u>	11 € de l'heure (caution de 300 €)			
<u>Salle de danse et dojo</u>	11 € de l'heure (caution de 300 €)			

<u>Association communale</u>	Toutes Salles 66 € Caution 509 €
<u>Association sportive, culturelle ou aînés ruraux (hors commune)</u>	Toutes Salles : 300 € 2 ^{ème} jour : 75 € Caution 509 €
<u>Locations diverses</u>	Chaise : 0.36 € Grosse Sono : 100 € (caution de 300 €) Petite Sono à roulettes : 15 € (caution de 100 €) Barbecue : 10 € (caution de 30 €) Vidéoprojecteur (réservé aux associations ; caution de 200 €) Nappes rondes : (caution de 65€/nappe) - Tarif public : 5€/nappe + 10€/nappe de nettoyage (ou justificatif de nettoyage en pressing) - Tarif association communale : 0€/nappe + 10€/nappe de nettoyage (ou justificatif de nettoyage en pressing) Gobelets plastiques réutilisables (441 au 06/12/2021) : mise à disposition des associations de la commune (en cas de gobelet manquant facturation de 1€/verre)
<u>Tables + bancs</u>	Table seule = 5 € - Table + bancs = 7 € Table ronde : 5 €
<u>Salle modulable MCLS *</u>	1 ^{er} jour : 100 € 2 ^{ème} jour : 40 €

- ✓ Seuls les habitants de Quinçay peuvent louer la salle modulable de la MCLS. Le principe de priorité donné aux associations est maintenu. La location peut s'effectuer jusqu'au même quantième du mois précédent la manifestation prévue. A ce sujet, il est précisé lorsque la mise à disposition gratuite d'une salle au profit d'une association s'effectue, la manifestation prévue à cette occasion doit être ouverte à tous.
- ✓ Associations locales sont prioritaires ; Une association hors commune peut louer s'il y a de la disponibilité à moins de 6 mois.

Pour la mise à disposition dans les salles (salle des fêtes, salle modulable...) ou la location des tables :
Facturation de 150€ par table manquante (pour les particuliers et les associations)

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas augmenter les tarifs déjà en vigueur

• Vente du Garage des Quintus

Délibération n°2021-12-08-79

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la part de Monsieur Emmanuel FIACEK, gérant du Garage des Quintus. Locataire depuis l'année 2000 de ce bâtiment appartenant à la commune, il souhaite aujourd'hui acquérir ce bien. Il propose un prix de rachat de 100 000.00 € ht sachant qu'il a fait des travaux d'entretien pour un montant de 26 459.00 € ht.

Monsieur le Maire a fait expertiser ce bâtiment par les domaines qui l'ont estimé à 123 000.00 €.

Le conseil juge que l'offre faite par Monsieur FIACEK est correcte, sachant que les loyers touchés depuis sa construction s'élèvent à 206 000.00 € pour un coût de construction de 99 173.00 € ttc. Le conseil souhaite cependant que soit noté sur l'acte de vente que la commune puisse avoir un droit de préemption en cas de revente et que la destination unique de ce bien reste bien l'activité de garage automobile.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la proposition de rachat de Monsieur Emmanuel FIACEK gérant du Garage des Quintus, pour un montant de 100 0000.00 € ht et mandate le Maire pour toute suite à donner

• Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le budget 2022

Délibération n°2021-12-08-80

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1

Considérant que les budgets 2022 de la commune de Quinçay ne seront pas adoptés d'ici le 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que l'article 1612-1 susvisé précise que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

Considérant que l'article 1612-1 susvisé précise que, pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2022 dans les limites suivantes :

OPERA TIONS	DENOMINATIONS	Chapitre	B P 2021	B P après D M	Montant correspondant au quart des crédits 2021
OP 30	VOIRIE	21- Immobilisations corporelles	170 000.00	153 800.00	38 450.00
OP 33	MOBILIER URBAIN	21- Immobilisations corporelles	3 000.00	3 000.00	750.00
OP 36	CONSTRUCTION D'UN BAR	21- Immobilisations corporelles	10 000.00	10 000.00	2 500.00
OP 38	ILLUMINATIONS DE NOEL	21- Immobilisations corporelles	5 000.00	5 000.00	1 250.00
OP 42	RENOVATION PETIT PATRIMOINE	21- Immobilisations corporelles	19 000.00	19 000.00	4 750.00
OP 47	CIMETIERE	21- Immobilisations corporelles	-00	3 100.00	775.00
OP 48	ECLAIRAGE PUBLIC	21- Immobilisations corporelles	163 385.00	163 385.00	40 846.25

OP 49	SALLE POLYVALENTE	21- Immobilisations corporelles	280 000.00	180 000.00	45 000.00
OP 50	DIVERS MATERIELS	21- Immobilisations corporelles	71 450.00	130 950.00	32 737.50
OP 52	RESERVE FONCIERE	21- Immobilisations corporelles	5 000.00	5 000.00	1 250.00
OP 64	AMENAGEMENT TERRAIN SPORT	21- Immobilisations corporelles	5 000.00	8 400.00	2 100.00
OP 86	REHABILITATION MAIRIE	21- Immobilisations corporelles	10 000.00	11 200.00	2 800.00
OP 88	EQUIPEMENTS ET MATERIELS ECOLE	21- Immobilisations corporelles	2 724.00	12 724.00	3 181.00
OP 93	TRAVAUX ECOLE	21- Immobilisations corporelles	-00	16 100.00	4 025.00
OP 94	CONSTRUCTION GARDERIE	21- Immobilisations corporelles	-00	24 100.00	6 025.00
OP 95	CONSTRUCTION MCLS	21- Immobilisations corporelles	13 000.00	11 800.00	2 950.00
OP 96	AGRANDISSEMENT ATELIER	21- Immobilisations corporelles	20 000.00	20 000.00	5 000.00
OP 103	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	21- Immobilisations corporelles	6 042.00	6 042.00	1 510.50
OP 105	LOCAL CHASSE	21- Immobilisations corporelles	57 557.00	57 557.00	14 389.25
OP 106	AMENAGEMENT DES JAUDOUINES	21- Immobilisations corporelles	-00	-00	-00
	TOTAUX		841 158.00	841 158.00	210 289.50

Approbation du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VI – ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE

Nouveau protocole sanitaire

Le protocole sanitaire de niveau 3 s'appliquera à l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires à partir du jeudi 9 décembre.

Le port du masque devient obligatoire en intérieur et en extérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire.

La limitation du brassage par niveau est obligatoire et par classe pendant la restauration (uniquement 1^{er} degré)

Pour information, l'arbre de Noël de l'APE est pour le moment maintenu le dimanche 12 décembre.

VII – SOCIAL – CULTURE – POPULATION – COMMUNICATION

En raison des conditions sanitaires, la soirée de Noël avec les agents communaux le vendredi 17 décembre 2021 est annulée. Monsieur le Maire propose que cette soirée soit reportée lorsque les rassemblements seront à nouveau possibles.

- Manifestations

Spectacle de Noël de l'APE. Il n'y aura pas de buvette et le goûter sera offert à la sortie de la salle à la fin du spectacle.

Concours des maisons illuminées. Il y a 10 inscrits à ce jour.

Tous les élus sont invités à faire partie du jury.

Cette année encore, il n'a pas été possible de réunir les aînés de la commune lors du traditionnel repas qui leur est offert. Une distribution de paniers- repas est donc organisée pour les plus de 65 ans.

V11 - COMMUNICATION

Les agendas 2022 de la commune seront distribués par les agents des services techniques, mercredi 9 décembre, dans les boîtes aux lettres de chaque administré.

V111- FONCTIONNEMENT

Trois projets sont actuellement en cours :

- Rédaction d'un livret d'accueil à destination de tout nouvel agent ou élu.
- Travail sur une architecture de classement dans le logiciel « SharePoint » (outil de travail en collaboration)
- Archivage papier des documents communaux en partenariat avec les archives départementales

IX – COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

- Comptes-rendus des commissions
- Commission déchets
 - Mise en place d'une taxe ordures ménagères pour les communes à partir du 2ème semestre 2022
 - Harmonisation de la taxe sur les ordures ménagères sur la CCHP sauf sur l'ex Mirebalais dans un premier temps
 - Fermeture de la déchèterie de Chalandray sur demande de la municipalité
 - Réouverture possible de créneaux horaires supplémentaires de certaines déchèteries
 - Prévision d'une augmentation de la TOM de 3 à 6%
- Commission Urbanisme
 - Présentation de la gouvernance envisagée dans le cadre du projet PLUi H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire Habitat)
 - Bilan 2020 du service instructeur de la CCHP : 2853 dossiers traités pour un coût de 107 340 €
 - Recrutement d'un contractuel pour 6 mois suite à une absence longue durée
 - Changement de logiciel – Open ABS – pour un montant de 20 480.00 € ht
- Commission Economie
 - Rédaction d'un nouveau règlement pour les zones d'activité
 - Fibre optique – Le fibrage est terminé à Vouillé. Le début des travaux est prévu en 2022 sur Quinçay
 - Collecte des déchets pour les industriels – Demande que les industriels ne soient facturés qu'à partir de 2023.
- Commission Agriculture
 - Guide pour promouvoir les producteurs locaux

X – QUESTIONS DIVERSES

Dates des prochaines réunions du conseil municipal :

- Le 18 janvier 2022
- Vote du Budget le 16 février 2022

Fin de la séance à 23h10